

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

92

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 6 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un
Le six du mois de mai à dix-huit heures trente

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le trente avril deux mille vingt et un, s'est réuni Salle le Météore - 27 route de Frangy - MEYTHET en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date
d'affichage

12 MAI 2021

Déposée en
Préfecture le

11 MAI 2021

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, Gilles ARDIN, François ASTORG, Olivier BARRY, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Cécile BOLY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN-PICCHEDDA, Christel CASSET, Lola CECCHINEL, Odile CERIATI-MAURIS, Henri CHAUMONTET, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Jean-François GIMBERT, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Elisabeth LASSALLE, François LAVIGNE-DELVILLE, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Catherine MERCIER-GUYON, Patricia MERMOZ, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Marie-Luce PERDRIX, Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Olivier TRIMBUR, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Isabelle DIJEAU, Isabelle BASTID à Henri CHAUMONTET, Marie BERTRAND à Charlotte JULIEN, Corinne BOULAND à Tony PESSEY, Fabienne GREBERT à Chantale FARMER, Pierre-Louis MASSEIN à Viviane MARLE, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Yannis SAUTY à Fabien GERY, Nora SEGAUD-LABIDI à Benjamin MARIAS, Guillaume TATU à Marion LAFARIE, Jean-Louis TOÉ à Odile CERIATI-MAURIS

Etaient excusés

David DUBOSSON, Antoine de MENTHON, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

PLU DE CHARVONNEX - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Christian ANSELME, rapporteur

VU l'arrêté Préfectoral n° PREF/DRCL/BCL-2016-0056 du 29 juillet 2016 portant fusion de la Communauté de l'agglomération d'Annecy et des communautés de communes du pays d'Alby, du pays de Fillière, de la rive gauche du lac d'Annecy et de la Tournette ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2018-0066 du 21 décembre 2018 approuvant les statuts du Grand Annecy ;

VU la délibération n° 40/2010 du 3 mai 2010 du Conseil municipal de Charvonnex prescrivant la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU) de Charvonnex ;

VU le procès-verbal du 30 mai 2016 de la séance du Conseil municipal de Charvonnex prenant acte du débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

VU la délibération n° D41_2016 du 7 novembre 2016 du Conseil municipal de Charvonnex tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

VU les avis des personnes publiques associées (PPA) sur ce projet de PLU arrêté ;

VU la délibération n° 2017/143 du 7 avril 2017 du Bureau du Grand Annecy décidant d'achever la procédure de révision du PLU engagée par la Commune de Charvonnex ;

VU la délibération n° 2017/242 du 18 mai 2017 du Conseil communautaire du Grand Annecy annulant la délibération du 7 novembre 2016 du Conseil municipal de Charvonnex tirant le bilan de la concertation et arrêtant le projet de PLU ;

CONSIDERANT la nécessité de retravailler le projet de PLU et notamment son projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;

VU l'article L. 151-2 du code de l'Urbanisme disposant que le PLU comporte un projet d'aménagement et de développement durables ;

VU l'article L. 151-5 du code de l'Urbanisme indiquant que le projet d'aménagement et de développement durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, équipement, urbanisme, paysage, protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, préservation ou remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune ;

et qu'il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ;

VU l'article L153-12 du code de l'Urbanisme précisant qu'un débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables ;

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un débat sur les orientations générales et non d'un vote ou d'une approbation, le PADD en tant que tel sera finalisé au moment de l'arrêt du projet de PLU ;

CONSIDERANT la volonté de mieux maîtriser l'urbanisation du territoire, notamment en limitant la consommation foncière, en privilégiant une densification adaptée aux différents contextes urbains de la commune et en protégeant les espaces agricoles stratégiques identifiés au SCoT du bassin annécien ;

CONSIDERANT qu'un débat sur le PADD a eu lieu en Conseil municipal de Charvonnex le 15 février 2021, prenant en compte les objectifs de l'élaboration du PLU ;

les grandes orientations du PADD de Charvonnex sont présentées au Conseil communautaire :

AXE 1 : Préserver le cadre de vie

- Préserver l'armature écologique du territoire au travers de la prise en compte de la trame verte et bleue
- Assurer une gestion durable de l'eau, notamment en maîtrisant et en réduisant les sources de pollution
- Réduire l'impact environnemental du développement urbain
- Mettre en place un projet de paysage à l'échelle globale de la commune, notamment en définissant clairement les limites entre espaces urbanisés et espaces agricoles ou naturels
- Renforcer la lisibilité paysagère comme support de cohésion urbaine
- Accompagner la densification en maintenant une ambiance de village

AXE 2 : Anticiper et répondre aux besoins de la population actuelle et future

- Maîtriser la croissance démographique, avec un objectif d'accueil d'environ 300 habitants supplémentaires à l'horizon 2032 et répondre aux besoins spécifiques
- Maintenir un développement centré sur un pôle principal constitué du cœur du Chef-lieu, de Doucy et de la Culaz
- Fixer des objectifs pour limiter la consommation de l'espace
- Limiter les besoins en déplacements et assurer une accroche avec la gare, les réseaux de transports collectifs et cyclables du Grand Annecy
- Poursuivre le confortement des équipements publics en lien avec le développement futur
- Être en capacité à terme d'assurer un service numérique à très haut débit sur l'ensemble du territoire communal

AXE 3 : Assurer la présence des activités économiques

- Préserver les espaces agricoles et pérenniser les exploitations / encourager la diversification de l'agriculture en faveur des circuits courts
- Soutenir la dynamique artisanale locale
- Assurer des conditions favorables aux développement des activités
- Développer l'économie liée au tourisme « vert » de proximité

Le document du PADD est annexé au projet de délibération.

Le Conseil communautaire a débattu des grandes orientations du PADD de Charvonnex.

La tenue de ce débat est formalisée par une délibération qui sera transmise au Préfet et fera l'objet d'un affichage au siège du Grand Annecy et en mairie de Charvonnex durant un mois.

PRIS ACTE

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Sébastien LENOIR'. The signature is stylized, starting with a large 'S' and ending with a long horizontal stroke.

Sébastien LENOIR.